

SAISINE



BUDGET PRIMITIF 2022

Adopté en séance plénière
du 20 janvier 2022

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis :

- Économie et emploi :
à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 6 abstentions ;
- Formation tout au long de la vie :
à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 6 abstentions ;
- Cohésion sociale :
à la majorité des suffrages exprimés avec 2 voix contre et 9 abstentions ;
- Mobilités et infrastructures de transport :
à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 12 abstentions ;
- Environnement et territoires :
à la majorité des suffrages exprimés avec 4 voix contre et 7 abstentions ;
- Coopérations transfrontalières et relations internationales :
à la majorité des suffrages exprimés avec 2 voix contre et 4 abstentions ;
- Finances et administration régionale :
à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 6 abstentions .

SOMMAIRE

01. ÉCONOMIE ET EMPLOI	1
INNOVATION	1
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1
AGRICULTURE, VITICULTURE ET FORÊTS	2
TOURISME	4
02. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	7
FORMATION PROFESSIONNELLE	7
LYCÉES	9
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	10
03. COHÉSION SOCIALE	14
SPORT	14
JEUNESSE	15
SANTÉ, SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ	16
CULTURE ET MÉMOIRE	17
04. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	20
05. ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES	23
ÉNERGIE - BIODIVERSITÉ - EAU	23
TERRITOIRE - NUMÉRIQUE - RURALITÉ	24
06. COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES	26
07. FINANCES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE	28
EXPLICATIONS DE VOTE	31

Au regard des difficultés récurrentes des acteurs économiques et sociaux, notamment les plus petits, pour recourir aux aides publiques, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit apportée envers ces acteurs pour leur donner de la lisibilité dans les nouveaux dispositifs et faciliter l'accès aux outils et structures d'accompagnement, notamment lorsque des fonds européens sont mobilisables.

Le CESER apprécie la démarche participative mise en œuvre dans le cadre de Business Act Grand Est 2.

Le CESER note que les moyens engagés sur l'économie s'inscrivent dans une dynamique positive avec le soutien des différents plans de relance.

INNOVATION

Le Grand Est comme territoire d'expérimentation des innovations

Le CESER note un fort accroissement du budget dédié à l'innovation (+69 % par rapport au BP 2021), traduisant une volonté forte de promouvoir l'innovation pour soutenir une approche plus transversale pouvant servir les transitions industrielle, écologique et numérique de l'ensemble de l'économie.

Le CESER s'interroge sur le soutien régional aux pôles de compétitivité dans le contexte d'une baisse des dotations de l'État. Et ceci alors que la priorité semble donnée à la structuration de Grand E-nov dont les responsabilités d'animation des écosystèmes économiques et d'innovation se voient renforcées. Le CESER est dans l'attente d'une clarification des rôles des acteurs et de leur coordination.

Le CESER attire l'attention sur la nécessité de vérifier que les fonds engagés par le Conseil régional soient bénéfiques à l'économie régionale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Accélérer les transitions du Business Act et consolider l'ADN industriel du Grand Est - Accompagner les transitions industrielles et développer la performance industrielle

Constatant qu'il n'existe pas à ce jour de réel guichet unique, le CESER rappelle les problèmes d'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux dispositifs d'aide et d'accompagnement, notamment du point de vue du repérage des bons interlocuteurs.

Si d'une façon générale, la complexité des dossiers à constituer est ressentie par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, elle devient un véritable frein pour les plus petites entreprises. Elles ne disposent pas de ressources humaines suffisantes et qualifiées ni de moyens financiers pour sous-traiter de l'ingénierie de projet. Afin de permettre l'égalité d'accès aux dispositifs, le CESER suggère que des aides financières, pour le recours à des prestataires, soient envisagées. Ceci est

particulièrement décisif pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), éligibles aux nouveaux dispositifs, qui peuvent être constituées en grande partie de bénévoles.

Par ailleurs, pour le CESER, il sera nécessaire d'envisager une démarche d'évaluation continue relative à l'effectivité des transitions (écologique, numérique, industrielle) au niveau régional et de chaque entreprise, prenant en compte également les impacts sociaux et particulièrement la situation de l'emploi.

Le CESER note une forte dynamique de la création d'entreprises principalement en raison de la proportion élevée de microentreprises¹ (autoentrepreneurs), souvent moins pérennes. Il s'interroge, par conséquent, sur l'opportunité de mettre en place une stratégie pouvant inciter les microentreprises à se transformer en entreprises structurées.

Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises

Le CESER relève dans ce domaine une intention du Conseil régional mais note un manque de précisions dans la stratégie et les actions qu'il souhaite mettre en œuvre pour encourager l'implantation d'investissements étrangers.

Le CESER insiste sur la nécessité de poursuivre l'effort d'encouragement à l'export dans les zones frontalières dans une logique de raccourcissement des chaînes de valeur, ceci en conformité avec ce qui avait été dit dans son Avis sur le BP 2021.

AGRICULTURE, VITICULTURE ET FORÊTS

L'augmentation significative du budget (doublement depuis 2018) permet de proposer de multiples leviers pour l'agriculture et la forêt, que le CESER considère appropriés aux difficultés rencontrées par les acteurs.

Structurer les filières agricoles, viticoles et agro-alimentaires

La priorité n°1 annoncée est le renouvellement des générations (la moitié des exploitants est susceptible d'arrêter son activité dans les 10 ans à venir, soit 19 000 sur 37 520). Cependant, il faut veiller à ce que les nouvelles installations soient pérennes et donner de la visibilité à la jeune génération. Le CESER rappelle que les politiques doivent aboutir à un modèle économique viable et rentable pour assurer un revenu correct aux exploitants agricoles.

La valorisation et la promotion des métiers de l'agriculture doivent se poursuivre et faire l'objet d'actions en direction du public jeune, comme par exemple l'accès aux fermes pédagogiques.

L'autre priorité, l'élevage, socle de l'agriculture régionale, est au cœur des enjeux de société. L'installation en collaboratif, pour réduire la pénibilité, est à encourager.

Le CESER attire l'attention sur les difficultés de recrutement des exploitations, liées au déficit d'attractivité de la profession. Le développement de groupements d'employeurs pourrait répondre en partie à ce problème.

¹ 38 525 microentreprises sur 58 366 créations d'entreprises en 2021 soit 66 %.

Le CESER rappelle sa préconisation, déjà exprimée dans son avis sur le BP 2021, à savoir que la filière équine régionale ne doit pas se réduire au pôle équestre de Rosières-aux-Salines. Le financement de ce site (7 M€) ne doit pas amputer le soutien à l'ensemble de cette filière.

Le CESER souscrit à la poursuite du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) et les orientations envisagées. Cependant, il est dommage que le Conseil régional ne cofinance pas la mise aux normes pour les zones vulnérables à la pollution des eaux par les nitrates.

Le CESER considère que les aides en matière d'irrigation nécessitent une vigilance sur les nappes en tension ou ciblées comme problématiques.

Le CESER demande que les cellules départementales « Réagir », ayant pour mission d'accompagner les agriculteurs en difficulté, interviennent le plus possible en amont.

Le CESER approuve la volonté régionale de fédérer les entreprises du secteur de l'abattage.

Concernant les aides à l'agroalimentaire, le CESER souhaite qu'une plus grande vigilance soit portée au respect des règles de la loi EGAlim, qui impose la prise en compte des coûts de production pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre le projet de création d'une centrale d'achat de productions régionales qualitatives pour la restauration collective, qui devra cependant rester dans son rôle de massification et d'organisation des flux et ne pas tirer les prix vers le bas.

Le CESER demande de s'assurer de la cohérence entre l'introduction d'un minimum de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique locale dans la restauration collective à l'horizon 2025 et la capacité de la région à les produire.

Le CESER s'inquiète aussi des difficultés rencontrées dans l'agriculture biologique dans le contexte de marché ouvert et de prix inférieurs aux coûts de production.

Accompagner la transition des exploitations

Le CESER émet des réserves sur la 3^{ème} voie en agriculture, qui pourrait compromettre l'atteinte des objectifs affichés pour le développement de l'agriculture biologique.

Structurer la filière forêt-bois autour de marqueurs de la transition

Le CESER porte un réel intérêt à la production de graines et de plants forestiers par la relance de l'investissement en pépinière mais demeure vigilant quant aux origines des graines et des plants.

Pour le CESER, l'augmentation des capacités de stockage de bois en réponse à la crise scolyte (350 000 m³ en deux ans, objectif de 500 000 m³) peut être accueillie favorablement, mais son intérêt sera limité si le bois est destiné à l'exportation. De même, la culture du peuplier présente un intérêt (alternative aux bois exotiques et aux produits pétroliers) mais son implantation et sa gestion doivent se faire de manière raisonnée.

Bioéconomie

Concernant la bioéconomie, le CESER prend note des éléments de contexte figurant dans le BP et apportera une contribution fin 2022 dans le cadre de la saisine en cours pour la revoyure de la stratégie régionale bioéconomie.

TOURISME

Les orientations du budget 2022 s'inscrivent dans une dynamique positive, même si les moyens budgétaires alloués restent stables. Le CESER regrette le manque de précisions sur les affectations par action.

La situation budgétaire des structures reste fragile en raison de la situation sanitaire et le CESER demande le maintien d'une vigilance accrue.

Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété

L'Agence Régionale du Tourisme (ART) a évolué dans les propositions amenées et s'est adaptée aux acteurs, les missions semblent plus claires.

Il est noté la volonté de renforcer l'axe « Culture et Tourisme » mais le CESER constate l'absence d'éléments budgétaires.

Pour le CESER « Explore Grand Est », doit prioritairement être considéré comme une plateforme de promotion et de mise en marché, l'ensemble des structures devant s'intégrer en respectant le cahier des charges ; il faudrait les accompagner pour remplir les conditions et favoriser un lien avec les autres passerelles numériques.

Concernant les destinations, le CESER note qu'avec un budget constant est ajoutée une destination supplémentaire la « Moselle », et s'interroge, en conséquence, sur la nouvelle répartition des moyens.

Le CESER souligne :

- l'intérêt du tourisme « fluvestre » qui ne doit pas être seulement appréhendé sous le seul angle du tourisme mais doit s'articuler avec les autres activités économiques des voies d'eau et des berges.
- le soutien apporté à l'hébergement par l'augmentation des fonds dédiés et la révision des plafonds (4 M€ crédits régionaux et européens)
- l'intérêt de la « foncière tourisme », nouvel outil financier qui devrait permettre de consolider l'avenir des structures et d'accompagner l'ambition du Grand Est. Toutefois, le CESER regrette que les acteurs du tourisme n'aient pas été concertés en amont.

Suite à la reprise de ses propositions, le CESER estime nécessaire une campagne de communication sur les prêts participatifs auprès des acteurs du tourisme.

Le CESER estime que l'action à valeur sociale en faveur des jeunes en lien avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) est positive et demande à ce que l'ensemble des acteurs soit associé au dispositif.

Le CESER regrette de ne pas voir apparaître dans le BP 2022 la continuité des actions menées sur le tourisme mémoriel.

Le CESER :

- souhaite qu'une attention particulière soit apportée les acteurs économiques et sociaux pour leur donner de la lisibilité dans les nouveaux dispositifs et faciliter l'accès aux outils et structures d'accompagnement.

Innovation**Le CESER :**

- s'interroge sur le soutien régional aux pôles de compétitivité dans le contexte d'une baisse des dotations de l'État ;
- est dans l'attente d'une clarification des rôles des acteurs et de leur coordination ;
- attire l'attention sur la nécessité de vérifier que les fonds engagés par le Conseil régional soient bénéfiques à l'économie régionale.

Développement économique**Le CESER :**

- suggère que des aides financières, pour le recours à des prestataires, soient envisagées, en matière d'ingénierie de projet, afin de permettre l'égalité d'accès aux dispositifs ;
- considère nécessaire d'envisager une démarche d'évaluation continue relative à l'effectivité des transitions au niveau régional et de chaque entreprise ;
- s'interroge sur l'opportunité de mettre en place une stratégie pouvant inciter les microentreprises à se transformer en entreprises structurées.

Agriculture, viticulture et forêt**Le CESER :**

- rappelle que les politiques doivent aboutir à un modèle économique viable et rentable pour assurer un revenu correct aux exploitants agricoles ;
- estime qu'en élevage, l'installation en collaboratif, pour réduire la pénibilité, est à encourager ;
- attire l'attention sur les difficultés de recrutement des exploitations, liées au déficit d'attractivité de la profession ;
- considère que les aides en matière d'irrigation nécessitent une vigilance sur les nappes en tension ou ciblées comme problématiques ;
- demande que les cellules départementales « Réagir », ayant pour mission d'accompagner les agriculteurs en difficulté, interviennent le plus possible en amont ;
- souhaite qu'une plus grande vigilance soit portée au respect des règles de la loi EGalim, qui impose la prise en compte des coûts de production pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée ;
- demande de s'assurer de la cohérence entre l'introduction d'un minimum de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique locale dans la restauration collective à l'horizon 2025 et la capacité de la région à les produire ;

- s'inquiète des difficultés rencontrées dans l'agriculture biologique dans le contexte de marché ouvert et de prix inférieurs aux coûts de production ;
- estime que l'augmentation des capacités de stockage de bois en réponse à la crise scolyte peut être accueillie favorablement, mais que son intérêt sera limité si le bois est destiné à l'exportation.

Tourisme

Le CESER :

- demande le maintien d'une vigilance accrue car la situation budgétaire des structures reste fragile en raison de la situation sanitaire ;
- constate l'absence d'éléments budgétaires concernant l'axe « Culture et tourisme » ;
- estime qu'il faudrait accompagner l'ensemble des structures devant s'intégrer « Explore Grand Est » pour remplir les conditions et favoriser un lien avec les autres passerelles numériques ;
- s'interroge sur la nouvelle répartition des moyens concernant les destinations au regard de l'ajout d'une destination supplémentaire (la « Moselle ») alors que le budget constant ;
- regrette que les acteurs du tourisme n'aient pas été concertés en amont de la mise en place du nouvel outil « foncière tourisme » ;
- estime nécessaire une campagne de communication sur les prêts participatifs auprès des acteurs du tourisme ;
- regrette de ne pas voir apparaître dans le BP 2022 la continuité des actions menées sur le tourisme mémoriel.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation professionnelle

La présentation du Budget Primitif (BP) 2022 sur la Formation Professionnelle a mis en avant la nécessité de s'adapter en permanence pour faire face aux mutations économiques, pédagogiques et sociétales. Pour cela, des objectifs majeurs ont été précisés, notamment le développement d'un partenariat fort afin de répondre au plus près des besoins des entreprises et de promouvoir les formations et les métiers. Le CESER appuie la démarche de rapprochement avec les entreprises afin de répondre à leurs besoins.

Le CESER a toujours préconisé le travail en partenariat en y associant toutefois une coordination, élément essentiel de la réussite de toute démarche partenariale. Or, la description de situations telles que le non-remplissage des actions de formation qui s'élève à 40% pose question en termes de communication auprès des prescripteurs, des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et de recherche de solutions partenariales coordonnées. Le CESER préconise une véritable démarche de coordination prenant en compte les initiatives des différents acteurs : Campus connectés, Territoires d'innovation pédagogique, Campus des métiers et des qualifications, etc. afin d'améliorer la lisibilité de l'action. Dans ce principe de cohérence qui anime toute action coordonnée, le CESER suggère de s'appuyer sur les Campus connectés, afin de promouvoir des dispositifs de formation et d'orientation avec un accompagnement humain et de rendre plus lisibles et accessibles de nouvelles actions telle que la plateforme expérimentale qui propose des modules courts de formation en lien avec Business Act.

Sur la digitalisation, la Région expérimente une méthode d'analyse de l'impact environnement dans le cadre du budget vert. Le CESER considère que cette démarche est d'un véritable intérêt en lien avec la transition écologique et souhaite être informé de la démarche innovante d'évaluation de l'impact de la digitalisation des formations sur le budget vert. Au regard des enjeux et de l'urgence, le CESER invite le Conseil régional à engager rapidement sa démarche d'adaptation de l'offre régionale de formations aux métiers de la transition écologique. Dans le cadre de ses travaux sur le développement de compétences plus spécifiquement en lien avec les transitions industrielles, numériques, écologiques et sociétales, le CESER pourra contribuer à l'établissement des conditions de réussite.

Un second objectif majeur est de répondre aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi, des chômeurs longue durée et de favoriser l'employabilité des jeunes. Dans ce cadre, le dispositif « Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise » (PACE) sera étendu en 2022 aux chômeurs longue durée. Aucune évaluation de ce dispositif n'a été réalisée pour l'instant. Le CESER considère, qu'évaluer sous l'angle de l'efficacité et de l'efficience avant de reconduire ou de développer tout

dispositif de formation, est indispensable. Dans cet objectif, le CESER réitère sa demande d'évaluation des dispositifs.

Le troisième objectif majeur est de lever les freins à l'accès aux formations en termes de mobilité, de l'aide à la garde d'enfants, de l'accès renforcé aux personnes en situation de handicap et d'une sensibilité à l'égalité professionnelle dans l'approche des métiers. Il existe des plans d'égalité professionnelle dans d'autres régions. Le CESER recommande au Conseil régional de s'inspirer de ces démarches. Il souhaite connaître l'impact des actions menées pour lever les freins d'accès à la formation.

Orientation

De nouveau, les outils en ligne ont été largement plébiscités pour informer et communiquer. Un élément manquant est l'accompagnement humain. Face à ce besoin, le Conseil régional s'appuie sur des opérateurs externes tels que les Missions Locales, Pôle emploi, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)...

Conformément à son travail sur l'orientation qui a fait émerger le triptyque « information, communication et accompagnement », le CESER ré-insiste sur la nécessité d'attribuer des moyens spécifiques dédiés à l'accompagnement, étape cruciale à la fois dans l'appropriation des outils et dans l'identification des besoins des usagers. Il considère qu'un premier accompagnement humain au sein même des services du Conseil régional permettrait de mieux orienter les usagers. Le CESER préconise un service « Orientation-formation pour l'emploi » à proximité des bassins de vie et d'emploi, sur l'ensemble du territoire.

Apprentissage

Compte tenu des coûts contrats actuels globalement élevés, le Conseil régional a souligné un besoin plus important des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) en matière d'investissement que de fonctionnement. Le décret n° 2021-1850 du 28 décembre 2021, en créant un mécanisme de fongibilité, va permettre à la Région d'utiliser une partie de son enveloppe dédiée au fonctionnement des CFA pour financer leurs dépenses d'investissement. Toutefois, le CESER s'interroge sur l'impact de la procédure de révision de la prise en charge financière des contrats d'apprentissage déployée récemment par France Compétences (nouveau référentiel prévu en juillet 2022).

Formations sanitaires et sociales

Le Conseil régional a mis en avant à nouveau le manque d'attractivité de ces formations. Le CESER alerte sur la réalité de la dégradation des conditions de travail des métiers du sanitaire et du social qui contribue au manque d'attractivité et se concrétise trop souvent par le renoncement à l'exercice de ces métiers.

Des référents handicap ont été nommés dans les instituts de formations sanitaires et sociales. Le CESER appuie la démarche de nomination de référents handicap et souhaiterait en savoir plus sur l'évolution des besoins de ce public et les conditions de leur inclusion.

LYCÉES

Lycée 4.0

S'agissant du dispositif « Lycée 4.0 », le CESER rappelle ses multiples demandes d'évaluation. Il considère que le moment est propice pour engager cette évaluation, a minima sur les aspects techniques, incluant les dimensions environnementales et sanitaires, qui sont du ressort de la Région. Il va de soi que ces aspects ne peuvent être dissociés des usages, prévus et réels, ainsi que des enjeux pédagogiques. Le CESER se propose d'apporter des éléments détaillés sur ces besoins en évaluation dans le cadre des réflexions du Comité Stratégique d'Évaluation (CSE). Le CESER demande que lui soit communiqué, d'ores et déjà, un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages...).

Entretien et rénovation des lycées

Le CESER prend acte de l'engagement du Conseil régional dans l'entretien et la rénovation des lycées notamment dans le cadre des transitions écologiques et énergétiques (Plan « Lycées en transition », Solar'Est, décarbonation ...). Toutefois, l'échéance fixée à l'horizon 2050 semble lointaine au regard des besoins des établissements, un effort budgétaire supplémentaire apparaît donc nécessaire. Le CESER demande la transmission d'un bilan des opérations déjà menées et du plan de programmation des opérations futures avec des objectifs à court, moyen et long terme.

Fonctionnement des lycées

Le CESER note que la dotation de fonctionnement pour 2022 a été construite sur la base du maintien des modalités d'élaboration et que la valeur du « point élève » pour les activités pédagogiques a été maintenue au niveau de 2021. Notamment au regard des effets de la pandémie, le CESER souhaite une revalorisation du « point élève » et, a minima, un retour à la valeur fixée en 2020.

DITE

Le CESER note que la Dotation d'Investissement pour la Transition Écologique (DITE), initiée en 2021, est reconduite en 2022. Le CESER souhaite avoir plus d'informations sur la mobilisation de ce financement complémentaire par les établissements en 2021. Le CESER demande la transmission du bilan des actions réalisées en 2021 dans le cadre de la DITE.

Lycée du futur

En 2022, le Conseil régional prévoit de lancer des appels à idées sur la place du « lycée du futur » dans le tissu socio-économique. Conscient des enjeux inhérents au « lycée du futur » (amélioration de la réussite pédagogique, renforcement de la qualité de vie et d'accueil, adaptation de l'offre et de l'appareil de formation ...), le CESER souhaite être associé à cette réflexion.

Qualité de l'air

Accentués par la crise sanitaire, la Région s'est lancée dernièrement dans une prise en compte globale des enjeux de qualité de l'air intérieur dans les lycées. Dans ce cadre, le CESER souhaite que soit mis en place un processus d'information et de diffusion tant au niveau des actions menées que des résultats. Il demande à ce que lui soit notamment transmis l'analyse préalable réalisée (enjeux et des

différents types d'espaces, identification des axes d'intervention potentiels) et le plan d'actions qui va être mis en place prochainement.

Campus des métiers et des qualifications

Regroupant des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue, les Campus des métiers et des qualifications sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique régional voir national. Compte tenu de la volonté de créer des campus « *puissants et fédérateurs* » sur le territoire du Grand Est, les moyens mis à disposition par le Conseil régional semblent insuffisants (0,1 M€ en fonctionnement et 0,5M€ en investissement pour les lycées). Le CESER préconise donc un soutien financier plus important pour accompagner les lycées dans la dynamique des Campus des métiers et des qualifications.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Concernant l'investissement dans la recherche et développement (DIRDE/DIRDA²), on peut noter que la part de l'investissement privé est légèrement supérieure à l'investissement public, ce ratio reste toutefois inférieur à celui d'autres régions. Le CESER s'interroge sur le niveau d'investissement du Conseil régional comparativement aux autres collectivités régionales.

Le budget de la Culture Scientifique, Technique et de l'Innovation (CSTI) est d'1 M€ avec pour objectif de structurer le réseau d'acteurs. Une réorientation des appels à projets pour la CSTI est envisagée en 2022 (nouveaux publics, sciences participatives). Le CESER encourage l'évolution vers des sciences participatives, dans les cas appropriés, dans la CSTI et le développement des investissements ainsi qu'une meilleure coordination sur le territoire.

En 2021, un plan d'urgence a été mobilisé pour la santé étudiante. Cet enjeu n'apparaît pas dans le BP 2022. Le Conseil régional a souligné la nécessité d'une évaluation avant la reconduction de ce budget. Le CESER considère comme nécessaire l'évaluation du plan d'urgence de la santé étudiante et la reconduction des dispositifs pertinents.

Sur le Contrat de Plan État-Région (CPER), le CESER pointe un manque de lisibilité des choix budgétaires en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sur la stratégie commune État/Région et préconise une clarification de la politique du Conseil régional sur la recherche et l'innovation dans ce cadre.

Le CESER relève le manque de déploiement des Campus connectés. Il Préconise de pérenniser les projets liés aux Campus connectés en les ouvrant à la formation et à l'orientation tout au long de la vie.

Le Conseil régional s'engage à construire l'écosystème de l'innovation de demain. Cet écosystème semble déconnecté de celui de la recherche et n'en retenir que le transfert de technologies.

² La Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) et la Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Administrations (DIRDA).

Le CESER préconise la prise en compte de l'ensemble des impacts socio-économiques de la recherche et souligne la focalisation sur le transfert de technologies qui écarte souvent les recherches plus fondamentales et notamment les sciences humaines et sociales.

Formation professionnelle

Le CESER :

- appuie la démarche de rapprochement avec les entreprises afin de répondre à leurs besoins ;
- préconise une véritable démarche de coordination prenant en compte les initiatives des différents acteurs : Campus connectés, Territoires d'innovation pédagogique, Campus des métiers et des qualifications, etc. afin d'améliorer la lisibilité de l'action ;
- suggère de s'appuyer sur les Campus connectés, afin de promouvoir des dispositifs de formation et d'orientation avec un accompagnement humain et de rendre plus lisibles et accessibles de nouvelles actions ;
- préconise un service « Orientation-formation pour l'emploi » à proximité des bassins de vie et d'emploi, sur l'ensemble du territoire, conformément à son travail sur l'orientation;
- considère qu'un premier accompagnement humain au sein même des services du Conseil régional permettrait de mieux orienter les usagers ;
- réitère sa demande d'évaluation de l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle;
- souhaite être informé de la démarche innovante d'évaluation de l'impact de la digitalisation des formations sur le budget vert ;
- souhaite connaître l'impact des actions menées pour lever les freins d'accès à la formation ;
- s'interroge sur l'impact de la procédure de révision de la prise en charge financière des contrats d'apprentissage déployée récemment par France Compétences (nouveau référentiel prévu en juillet 2022) ;
- alerte sur la réalité de la dégradation des conditions de travail des métiers du sanitaire et du social qui contribue au manque d'attractivité et se concrétise trop souvent par le renoncement à l'exercice de ces métiers ;
- appuie la démarche de nomination de référents handicap et souhaiterait en savoir plus sur l'évolution des besoins de ce public et les conditions de leur inclusion.

Lycées

Le CESER :

- Sur le lycée 4.0, le CESER demande que lui soit communiqué, d'ores et déjà, un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages...);
- Sur l'entretien et la rénovation des établissements, le CESER demande la transmission d'un bilan des opérations déjà menées et du plan de programmation des opérations futures avec des objectifs à court, moyen et long terme ;
- Sur la dotation de fonctionnement, le CESER souhaite, pour les activités pédagogiques, une revalorisation du « point élève » et, a minima, un retour à la valeur fixée en 2020 ;
- Le CESER demande la transmission du bilan des actions réalisées en 2021 dans le cadre de la DITE ;

- Sur la qualité de l'air dans les lycées, le CESER demande à ce que lui soit transmis l'analyse préalable réalisée (enjeux et des différents types d'espaces, identification des axes d'intervention potentiels) et le plan d'actions qui va être mis en place prochainement ;
- Le CESER préconise un soutien financier plus important pour accompagner les lycées dans la dynamique des Campus des métiers et des qualifications.

Enseignement supérieur et recherche

Le CESER :

- Encourage l'évolution vers des sciences participatives, dans les cas appropriés, dans la CSTI et le développement des investissements ainsi qu'une meilleure coordination sur le territoire ;
- Considère comme nécessaire l'évaluation du plan d'urgence de la santé étudiante et la reconduction des dispositifs pertinents ;
- Préconise de pérenniser les projets liés aux Campus connectés en les ouvrant à la formation et à l'orientation tout au long de la vie ;
- Préconise une clarification de la politique du Conseil régional sur la recherche et l'innovation dans le cadre du CPER;
- Préconise la prise en compte de l'ensemble des impacts socio-économiques de la recherche et souligne la focalisation sur le transfert de technologies qui écarte souvent les recherches plus fondamentales et notamment les Sciences Humaines et Sociales.

SPORT

Le Budget Primitif (BP) consacré au sport pour 2022 s'élève à 13,39 M€ en fonctionnement (baisse de 5,1 % par rapport à 2021) et à 22,89 M€ en investissement (augmentation de 12,4 % par rapport à 2021).

En matière de sport, le Conseil régional met davantage l'accent sur le sport pour tous, le sport santé, l'événementiel de proximité, l'équité entre sport masculin et sport féminin, le développement durable, les acteurs locaux, notamment les clubs. Cela correspond aux préconisations formulées dans l'Avis du CESER sur « Le sport pour tous, un contrat gagnant-gagnant » afin de prendre en compte la dimension transversale du sport.

Le Conseil régional prend en compte plusieurs recommandations formulées à la suite de l'évaluation de la politique sportive engagée en 2021 comme, par exemple, l'évolution des barèmes des dispositifs dans le renouvellement du partenariat avec les clubs de haut-niveau. La dimension environnementale est également prise en compte dans les dispositifs à travers des critères d'éco-responsabilité.

L'accueil des manifestations sportives à valeur ajoutée constitue une nouveauté qui s'ajoute à la mutualisation du matériel sportif. Le CESER salue l'engagement de la Région pour l'acquisition de matériel lourd pour les sportifs de haut niveau.

Le CESER note une meilleure prise en compte du sport santé avec un soutien à l'investissement des Maisons Sport Santé. Il préconise que ce soutien puisse s'accompagner de la mise en place des formations des éducateurs sur le sport santé mais aussi d'une sensibilisation des médecins sur le dispositif.

Les prochaines échéances des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 constituent une belle opportunité pour accentuer les actions d'éducation par le sport. Le Conseil régional prend en compte cette dimension à travers le « Mois de l'Autre » et du label « Terre de Jeux 2024 ». Le CESER recommande de profiter du futur héritage des JOP 2024 par la réalisation d'un inventaire dynamique des lieux et équipements du Grand Est afin de les valoriser mais aussi dans le but de donner la possibilité aux citoyens de se les approprier.

Le CESER apprécie la qualité du partenariat entre le Conseil régional et le mouvement sportif et invite le Conseil régional à l'amplifier. Le renouvellement des conventions quadriennales avec les ligues pour 2022-2024 est l'occasion de réaffirmer le soutien en direction du mouvement sportif par la collectivité. La Région préside la Conférence Régionale des Sports, le CESER y voit une occasion de poursuivre les échanges entre les différents acteurs du sport (mouvement sportif, collectivités, secteur marchand...).

JEUNESSE

Le budget consacré à la jeunesse pour l'année 2022 est de 7,99 M€ euros en fonctionnement et de 2,14 M€ en investissement. Le CESER prend acte de la baisse de plus de 12 % en crédits de paiement en fonctionnement et s'inquiète des conséquences potentielles liées.

Le Conseil régional poursuit le développement des offres à destination de la jeunesse par le biais de l'outil Jeun'est avec la mise en place de nouveaux partenariats. En parallèle, une communication sur les offres est développée en direction de la jeunesse par le biais des réseaux sociaux (TIKTOK et Instagram). Le CESER recommande la poursuite et l'amplification de la communication en direction de la jeunesse par le biais de multiples canaux de diffusion afin d'en augmenter le nombre de bénéficiaires.

2022 verra l'installation de la troisième mandature du Conseil régional des Jeunes (72 jeunes). Les jeunes travailleront sur le thème suivant : les démarches de démocratie participative. Le CESER insiste sur l'importance de diversifier les profils des jeunes conseillers. Un des grands axes de la mi-mandature du CESER concerne la formation à une citoyenneté éclairée. Il propose donc d'être contributeur dans le cadre de cette démarche.

Plusieurs actions pour favoriser l'engagement des jeunes sont envisagées pour 2022, il s'agit de la poursuite du dispositif « Expérience de jeunesse », de l'accueil de volontaires (ambassadeurs) au sein de la collectivité et le recrutement de 100 jeunes en service civique dans le milieu rural par le biais de 12 associations partenaires ou encore du renouvellement des « Rendez-Vous de l'engagement » accueillant chaque année plus de 200 jeunes. Enfin, il sera mis en place une nouvelle action intitulée « Volontaires Paris 2024 ».

Le CESER salue l'amélioration permanente et l'amplification des actions en direction des lycéens, notamment par le biais du « Mois de l'autre » pour garantir l'égalité et le vivre ensemble.

Par ailleurs, les 44 missions locales bénéficieront d'une évaluation rétrospective par un prestataire indépendant. Le CESER apprécie la volonté d'accompagner les missions locales dans leurs démarches de montage des dossiers afin de leur faire bénéficier des fonds européens.

Concernant l'évaluation de l'action des missions locales, le CESER insiste sur l'importance d'impliquer les jeunes dans la démarche afin de prendre en compte leur parole. De plus, au regard des missions qui lui sont conférées par la loi NOTRe en matière de contribution à l'évaluation des politiques publiques, le CESER propose d'être associé à cette évaluation. Le CESER rappelle l'intérêt globale des procédures d'évaluation au sein du Comité Stratégique d'Évaluation (Conseil régional / CESER) et invite le Conseil régional à inclure cette évaluation dans ce dispositif.

De manière générale, le CESER recommande au Conseil régional d'inciter les jeunes à s'impliquer dans la construction des événements tels que « Les assises du logement » ou encore « Les assises de la santé ».

SANTÉ, SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ

Le CESER souligne l'effort budgétaire conséquent sur la santé avec une augmentation de 25 % en fonctionnement et de 12,5 % en investissement. Ainsi que le maintien des crédits sur la partie « Solidarité et Citoyenneté ».

Le CESER approuve le soutien du Conseil régional au développement de la télémédecine. Le maillage territorial des lieux d'e-consultation doit répondre à cette préoccupation en ne restant que des moyens palliatifs et ces lieux ne doivent pas être une solution durable pour répondre au phénomène des déserts médicaux.

Le CESER s'inscrit dans la volonté du Conseil régional d'augmenter le nombre de places en formation pour les aide-soignant(e)s et les infirmier(e)s même si cela se heurte au fait qu'il y ait de moins en moins de possibilités de stages et de maîtres de stages pour les infirmières.

Il est important de ne pas tout centrer sur la gestion budgétaire pour remettre de l'humain au cœur des politiques sanitaires et médico-sociales, comme ce peut être le cas dans le dispositif « Allez vers » du Conseil régional dont le CESER souligne l'intérêt. Le CESER insiste sur l'importance de la dimension humaine dans les politiques de santé.

Le CESER approuve le soutien du Conseil régional aux Maisons de Santé mais regrette qu'il n'y ait pas de présentation ni d'évaluation sur leur répartition géographique y compris sur celles privées à but non lucratif. Le CESER est demandeur d'un état des lieux sur la répartition géographique de ces Maisons de Santé. Il souhaite également un inventaire de l'ensemble des actions menées en leur sein, notamment les actions de prévention. Ce travail pourrait s'appuyer sur les Contrats Locaux de Santé, dont le CESER a souligné dans son Avis sur les Orientations Budgétaires (OB) 2022 l'importance pour les territoires.

Le CESER approuve le soutien du Conseil régional aux nouveaux centres de soins mis en place pour désengorger les urgences mais se pose la question de leur opérationnalité en raison de la pénurie de personnels de santé et de leur condition de travail et de rémunération.

Sur la prévention le CESER approuve le projet de « Bus dentaires » mais souhaiterait que des actions de prévention soient mises en œuvres dans les lycées à l'initiative du Conseil régional avec les institutions et acteurs concernés.

Le CESER approuve le soutien du Conseil régional aux projets « d'hôtellisation » pour les personnes en ambulatoire avec des soins itératifs.

Le CESER regrette le peu d'informations sur l'élaboration du Programme Régional Santé Environnement (PRSE), le calendrier à venir et l'implication financière du Conseil régional lié à ce programme.

Le CESER approuve les projets soutenus et mis en œuvre par le Conseil régional de lutte contre les violences faites aux femmes. Il attire l'attention sur la prise en compte nécessaire des victimes collatérales : enfants, grands-parents...

Si la mise en place d'un outil numérique dédié à la participation citoyenne constitue un des moyens de l'exercice de la citoyenneté, le CESER tient à relativiser la portée d'une telle réalisation au regard du

nombre réduit de personnes touchées – quelques centaines pour une population globale de près de 5,6 millions de personnes.

Le CESER préconise de s'appuyer réellement sur la société civile organisée – associations, collectifs citoyens et instances de dialogue existantes. Par ailleurs, le contexte pandémique ne peut justifier un passage au tout digital qui exclut une part importante de la population, notamment les plus fragiles. Ainsi, la priorité au dialogue avec la population, dans toutes ses composantes et avec tous les maillages existants, gagnerait à être plus lisible dans ce BP.

CULTURE ET MÉMOIRE

Le CESER note avec satisfaction que le budget 2022 « Culture et mémoire » soit reconduit à l'identique en fonctionnement et soit en augmentation en investissement avec, toutefois, une attention particulière sur l'attribution effective des crédits européens.

Le CESER regrette l'absence de vision exhaustive budgétaire du champ culturel du fait de nombreux domaines relevant d'autres commissions (les métiers d'arts, le tourisme, le patrimoine rural, l'éducation artistique et culturelle, la culture scientifique et technique...) et souhaiterait que puissent être recensés et présentés par, le Conseil régional, tous les soutiens à ce qui a trait à la culture.

Le CESER regrette ainsi notamment de ne pas avoir de vision sur le soutien au secteur des métiers d'arts qui sont des acteurs majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) et sur lequel le CESER avait fait des propositions dans son rapport dédié remis au Conseil régional en 2020.

Le CESER s'inquiète des conséquences de la pandémie qui vont continuer d'impacter le secteur culturel en 2022 et en 2023. Cela pose la question de l'évaluation de tous les impacts de la crise sanitaire sur l'économie des structures, des artistes et sur les comportements des publics. Le CESER considère que le Conseil régional devrait s'engager dans cette évaluation qui lui permettrait d'anticiper les budgets à venir et de construire une vision financière pluriannuelle. Par ailleurs, il souhaite avoir connaissance de la façon dont la ré-interrogation des dispositifs annoncée va se mettre en œuvre.

Le CESER s'interroge sur les orientations que le Conseil régional entend donner à ses interventions en matière de développement durable dans le champ de la culture. Le lancement de chantiers de réflexion sur la transformation écologique (durabilité) annoncé au BP 2021 mériterait quelques informations sur des mises en œuvres concrètes qui se traduisent dans le budget car elle pose problème notamment avec les impacts sur l'environnement liés au développement du numérique.

Le CESER se félicite de l'attention portée par le Conseil régional sur le rapport du CESER sur les droits culturels et attend la mise en œuvre concrète d'actions, notamment sur la formation des élus et des professionnels.

Le CESER prend acte avec satisfaction que la politique régionale s'appuie sur des résidences d'artistes, notamment sur les territoires et sera attentif sur la mise en œuvre concrète de ces actions.

Sport

Le CESER :

- préconise que le soutien à l'investissement des Maisons Sport Santé puisse s'accompagner de la mise en place des formations des éducateurs sur le sport santé mais aussi d'une sensibilisation des médecins sur le dispositif ;
- recommande de profiter du futur héritage des JOP 2024 par la réalisation d'un inventaire dynamique des lieux et équipements du Grand Est afin de les valoriser mais aussi dans le but de donner la possibilité aux citoyens de se les approprier ;
- apprécie la qualité du partenariat entre le Conseil régional et le mouvement sportif et invite le Conseil régional à l'amplifier. Le renouvellement des conventions quadriennales avec les ligues pour 2022-2024 est l'occasion de réaffirmer le soutien en direction du mouvement sportif par la collectivité.

Jeunesse

Le CESER :

- recommande la poursuite et l'amplification de la communication en direction de la jeunesse par le biais de multiples canaux de diffusion afin d'en augmenter le nombre de bénéficiaires ;
- insiste sur l'importance de diversifier les profils des jeunes conseillers au sein du Conseil régional des Jeunes ;
- apprécie la volonté d'accompagner les missions locales dans leurs démarches de montage des dossiers afin de leur faire bénéficier des fonds européens ;
- insiste sur l'importance d'impliquer les jeunes dans la démarche d'évaluation des missions locales afin de prendre en compte leur parole et propose d'y être associé ;
- recommande au Conseil régional d'inciter les jeunes à s'impliquer dans la construction des évènements tels que « Les assises du logement » ou encore « Les assises de la santé ».

Santé, solidarité et citoyenneté

Le CESER :

- approuve le soutien du Conseil régional au développement de la télémédecine ;
- s'inscrit dans la volonté du Conseil régional d'augmenter le nombre de places en formation pour les aide-soignant(e)s et les infirmier(e)s même si cela se heurte au fait qu'il y ait de moins en moins de possibilités de stages et de maîtres de stages pour les infirmières ;
- insiste sur l'importance de la dimension humaine dans les politiques de santé ;
- approuve le soutien du Conseil régional aux Maisons de Santé mais regrette qu'il n'y ait pas de présentation ni d'évaluation sur leur répartition géographique y compris sur celles privées à but non lucratif ;

- demande un état des lieux sur la répartition géographique de ces Maisons de Santé et souhaite un inventaire de l'ensemble des actions menées en leur sein ;
- approuve le soutien du Conseil régional aux nouveaux centres de soins mis en place pour désengorger les urgences mais se pose la question de leur opérationnalité en raison de la pénurie de personnels de santé et de leur condition de travail et de rémunération ;
- approuve le projet de « Bus dentaires » mais souhaiterait que des actions de prévention soient mises en œuvre dans les lycées à l'initiative du Conseil régional avec les institutions et acteurs concernés ;
- approuve le soutien du Conseil régional aux projets « d'hôtellisation » pour les personnes en ambulatoire avec des soins itératifs ;
- regrette le peu d'informations sur l'élaboration du Programme Régional Santé Environnement (PRSE), le calendrier à venir et l'implication financière du Conseil régional lié à ce programme ;
- approuve les projets soutenus et mis en œuvre par le Conseil régional de lutte contre les violences faites aux femmes et attire l'attention sur la prise en compte nécessaire des victimes collatérales : enfants, grands-parents... ;
- tient à relativiser la portée d'un outil numérique dédié à la participation citoyenne au regard du nombre réduit de personnes touchées ;
- préconise de s'appuyer réellement sur la société civile organisée – associations, collectifs citoyens et instances de dialogue existantes.

Culture et mémoire

Le CESER :

- note avec satisfaction que le budget 2022 « Culture et mémoire » soit reconduit à l'identique en fonctionnement et soit en augmentation en investissement avec, toutefois, une attention particulière sur l'attribution effective des crédits européens ;
- regrette l'absence de vision exhaustive budgétaire du champ culturel du fait de nombreux domaines relevant d'autres commissions et souhaiterait que puissent être recensés et présentés par, le Conseil régional, tous les soutiens à ce qui a trait à la culture ;
- s'inquiète des conséquences de la pandémie qui vont continuer d'impacter le secteur culturel en 2022 et en 2023. Cela pose la question de l'évaluation de tous les impacts de la crise sanitaire sur l'économie des structures, des artistes et sur les comportements des publics ;
- s'interroge sur les orientations que le Conseil régional entend donner à ses interventions en matière de développement durable dans le champ de la culture ;
- se félicite de l'attention portée par le Conseil régional sur le rapport du CESER sur les droits culturels et attend la mise en œuvre concrète d'actions, notamment sur la formation des élus et des professionnels.

Dans un contexte particulier, en lien avec la crise sanitaire, qui fait peser des incertitudes sur la dynamique des recettes, le Conseil régional maintient le cap annoncé lors des orientations budgétaires en confirmant son rôle de chef de file en faveur des mobilités (Déplacement – Mobilité – Infrastructures).

Il conforte ainsi la tendance du mandat précédent (2016-2021) qui a vu ce budget augmenter à chaque exercice, avec une augmentation de la part dédiée aux investissements.

S'agissant du comparatif entre les Budgets Primitifs (BP) 2022 et 2021 concernant la priorité « Mobilités », on observe une augmentation des Crédits de Paiements en fonctionnement (CPf) de 1,2 % faisant passer le montant de 743 M€ à 752 M€ (+ 9 M€) ainsi qu'une augmentation plus marquée des Crédits de Paiements en investissement (CPI) de 6,4 % faisant passer le montant de 241 M€ à 256 M€ (+15 M€).

S'agissant des recettes, elles sont en augmentation tant en fonctionnement qu'en investissement. On note, néanmoins, qu'avec une baisse de fréquentation d'environ 30 % et un manque à gagner de l'ordre de 40 M€, il y a un impact significatif sur les comptes du Service Public Régional de Voyageurs (TER).

Par ailleurs, il convient de souligner que la part des « participations diverses » fléchés transports pour le volet fonctionnement chute de 45 M€ à 33 M€ soit une baisse de 26,4 %. On observe également une baisse très marquée, mais moins impactante de la part « participations diverses » fléchés transports pour le volet investissement qui passe de près de 8 M€ à 22 000 euros.

Enfin si ce budget s'inscrit dans la continuité du mandat précédent, il évoque des chantiers majeurs comme un plan régional vélo, la stratégie aéroportuaire ou encore la mobilité en zones rurales pour lesquels les premiers signes tangibles ne seront perceptibles que lors des prochains exercices. Le CESER sera particulièrement vigilant à ces chantiers qui portent, à la fois, sur l'opportunité de la destination des moyens au regard de la déclinaison de sa politique à destination des usagers et de l'ensemble des citoyens de la région Grand Est.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional d'aller vers un renforcement de l'offre de mobilité sur l'ensemble de la région Grand Est et le maintien des lignes de dessertes fines des territoires y compris pour le transport de marchandises.

Offrir un service de qualité aux voyageurs

Le CESER sera attentif à la qualité de service proposé à l'utilisateur avec une attention particulière sur le taux d'annulation des trains et l'information transmise en cas de perturbation du trafic.

Il convient que le service proposé soit accessible à tous et prenne notamment en compte les questions liées aux usages numériques et à la disponibilité du personnel en contact avec l'utilisateur.

Cette attente de qualité de service est à construire et à anticiper, particulièrement au bénéfice des zones rurales pour lesquelles les mobilités constituent un élément contribuant au bien vivre ensemble.

Enfin, le CESER accueille favorablement l'optimisation réalisée sur l'ensemble du service régional de transport routier interurbain et prend note des économies réalisées en ramenant le budget de 247 à 235 M€ soit une baisse de 5 %.

Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs

Si le CESER s'inscrit en accord avec la ligne des investissements réalisés en matière de matériel roulant, notamment avec l'achat de rames hybrides, bi modes et les 3 Régiolis H2, il réitère sa préoccupation quant aux modalités de production des énergies (cf. hydrogène vert).

S'agissant du schéma d'accessibilité et de mise en accessibilité du réseau PMR, le CESER sera vigilant quant à l'effectivité du déploiement au cours de l'exercice budgétaire (cf. Gares de Saint-Dizier, Lunéville etc.) dans une logique d'égalité des territoires.

Accompagner le développement des grands réseaux de transport

S'agissant des infrastructures ferroviaires et notamment les Lignes de Desserte Fine des Territoires (LDFT), le CESER considère que l'entretien et le maintien de ces lignes constitue une priorité étant donné la configuration du territoire et la nécessité d'assurer une continuité de service. Ces investissements constituent une opportunité pour le maintien du transport de marchandises (fret) voire son développement qui s'inscrit dans une logique de transition écologique. Le dispositif proposé par le Conseil régional à destination des acteurs privés de transports de marchandises est à promouvoir et renforcer.

Si le Conseil régional poursuit son soutien à destination des plateformes aéroportuaires dans un contexte de crise et de baisse du trafic liée au Covid-19, le CESER Grand Est considère que la future stratégie aéroportuaire devra prendre en compte notamment l'évolution des acteurs et concurrents des régions voisines et transfrontalières (Ex : aéroport Findel, lignes TGV etc.).

En matière de transport fluvial, le CESER souhaite connaître la vision à long terme du Conseil régional au-delà du tourisme fluvial.

Développer et accompagner l'intermodalité

Si le CESER s'inscrit dans la volonté de développement d'un système d'information multimodale et d'une billettique unifiée au bénéfice des usagers, il attire l'attention sur la nécessaire coordination à mener avec les régions voisines y compris transfrontalières.

S'agissant du développement du plan vélo, notamment à l'aide de voies dédiées, le CESER invite le Conseil régional à privilégier le soutien aux communautés de communes, dont 90 % ont opté pour la prise de compétence, afin qu'elles puissent définir dans le cadre d'une expérimentation une solution réellement adaptée aux besoins de leurs populations (publics fragiles, personnes âgées, PMR, personnes éloignées de l'emploi, jeunes éloignés de l'emploi, etc.). Par ailleurs, le CESER est favorable

au développement de la multi modalité vélo/train à proximité des gares avec un système de libre-service (distance maximale 5 kms).

Conclusion

Le CESER souhaite disposer d'éléments plus précis quant aux projets en devenir tels le plan vélo régional, la stratégie aéroportuaire et les mobilités en zones rurales. Il demande à être associé à la réflexion sur ces projets.

Le CESER souligne qu'il convient de ne pas oublier la question des infrastructures ferroviaires et routières, en particulier celles qui sont en voie de saturation. Il portera une attention particulière à l'ouverture vers le Sud (interconnexion) et le transfrontalier.

Le CESER :

- soutient la volonté du Conseil régional d'aller vers un renforcement de l'offre de mobilité sur l'ensemble de la région Grand Est et le maintien des lignes de dessertes fines des territoires y compris pour le transport de marchandises ;
- sera attentif à la qualité de service proposé à l'utilisateur avec une attention particulière sur le taux d'annulation des trains et l'information transmise en cas de perturbation du trafic ;
- attire l'attention sur la nécessaire coordination à mener avec les régions voisines y compris transfrontalières dans le cadre du développement d'un système d'information multimodale et d'une billettique unifiée au bénéfice des usagers ;
- considère que l'entretien et le maintien des lignes de desserte fine constitue une priorité ;
- souhaite disposer d'éléments plus précis quant aux projets en devenir tels le plan vélo régional, la stratégie aéroportuaire et les mobilités en zones rurales. Il demande à être associé à la réflexion sur ces projets.

PRÉSIDENT : ETIENNE CLEMENT
RAPPORTEUR : CLAUDE CELLIER

Le CESER note une véritable prise en compte dans le budget des enjeux environnementaux dont ceux de la conservation et de la restauration de la biodiversité. Il relève une cohérence des politiques régionales avec l'objectif du SRADDET « Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 ». Cet objectif suppose de réduire de 55 % la consommation énergétique et de multiplier par 3,2 la production des énergies renouvelables et de récupération.

Le CESER souligne l'engagement de la Région dans la démarche de « budgétisation verte ». Il relève que des indicateurs sur la biodiversité et la préservation de la ressource en eau sont d'ores et déjà envisagés pour compléter cette démarche. Il souhaiterait être associé à cette démarche innovante, notamment pour le choix des indicateurs qui conduisent à cette évaluation.

Le CESER note une meilleure prise en compte de la ruralité à travers la mise en place d'une commission spécifique soucieuse de construire une politique régionale innovante et transversale au profit de la « ruralité profonde » notamment.

ÉNERGIE - BIODIVERSITÉ - EAU

Le CESER note une progression du budget dédié à l'environnement (+ 20 % environ en fonctionnement et en investissement) qui s'inscrit dans la continuité des dispositifs mis en œuvre au cours des années précédentes.

Le CESER espère que le déploiement complet du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) se traduira par davantage d'accompagnements de projets de rénovation thermique de logements.

Le CESER note que la Région n'intervient que sur le financement des études de faisabilité des unités de méthanisation et qu'un projet peut cumuler les fonds publics de la Région, de l'État et de l'Union européenne tout au long de sa mise en œuvre.

Le Conseil régional souhaite « *structurer des écosystèmes de production d'hydrogène et favoriser son usage à travers l'application de la stratégie régionale* ». Le CESER appelle à la vigilance pour que la production de cet hydrogène soit véritablement décarbonée.

Il alerte sur les éventuels impacts négatifs du développement mal maîtrisé des énergies renouvelables sur la biodiversité. Il attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de conduire la réalisation d'une cartographie régionale visant une planification plus adaptée des énergies renouvelables en tenant compte des réservoirs de biodiversité mais aussi des nuisances induites et des paysages...ce qui par ailleurs favoriserait l'acceptation citoyenne de ces projets.

Le CESER souligne le renouvellement de l'appel à projet « Trame verte et bleue », appuyé par le Plan de relance, qui porte sur l'opération « Plantons des haies ». Il préconise que la plantation des haies

soit priorisée sur les secteurs où les paysages ont été les plus transformés, associée à un soutien apporté à la filière de production de plants d'origine locale. Par ailleurs, les financements accordés pour la réalisation de ces plantations devraient s'accompagner d'une obligation de maintien des haies dans la durée.

Le CESER salue la réussite de la candidature de la Région pour le programme « LIFE » intégré qui s'appuiera sur les associations et autres structures régionales pour sa mise en œuvre, dans une vraie dynamique partenariale. Le CESER propose de participer à l'évaluation annuelle.

Le CESER rappelle qu'il a adopté un Avis en avril 2021 sur la politique et la gouvernance de l'eau dans le Grand Est qui comportait différentes préconisations notamment sur la gestion des fuites dans le réseau d'adduction dont la vétusté peut entraîner des pertes considérables. Même si le Conseil régional ne dispose pas des compétences pour traiter cette problématique qui impacte la ressource, le CESER note la nécessité de sensibiliser les gestionnaires à entretenir et à surveiller les réseaux.

TERRITOIRE - NUMÉRIQUE - RURALITÉ

Le CESER note que les retards de déploiement de la fibre, suite à la crise sanitaire, devraient être rattrapés d'ici la fin 2022 et l'installation de prises plus nombreuses que prévues. Lors de la Décision Modificative n°2 (DM2) pour l'année 2021, le CESER a alerté le Conseil régional sur les défaillances et les défauts lors de l'installation par certains sous-traitants.

Le projet de création d'un « Hub » numérique, dont l'objectif est de favoriser l'inclusion des publics les plus éloignés des usages, rejoint une préconisation formulée à plusieurs reprises par le CESER.

Le CESER alerte sur les usages croissants du numérique, important consommateur en électricité (10 % de la consommation mondiale) et émetteur de gaz à effet de serre. Il pose la question de la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation du citoyen au bon usage du numérique.

Le CESER prend acte, comme l'année précédente, des efforts constants consacrés à l'aménagement et la cohésion des territoires dans la continuité des objectifs fixés dans le SRADDET.

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) est l'outil de déclinaison de cette ambition de relance et de reconquête dans les territoires.

Le CESER salue notamment les dispositifs visant à valoriser les centralités urbaines et rurales, reconverter les friches quel que soit leur nature. Il indique que certaines friches peuvent être des réservoirs de biodiversité et que leur valorisation nécessite un diagnostic préalable afin de garantir la préservation des espèces qui fréquentent ces sites.

2022 est marquée par la signature du nouveau Contrat de Plan Interrégional État-Région (CPIER) Massif des Vosges avec une enveloppe globale est de 74 M€ dont la priorité est la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. Le CESER rappelle que dans l'Avis adopté le 21 janvier 2021, il formulait le souhait d'être véritablement associé à la gouvernance, au suivi et à l'évaluation du CPIER.

Énergie - biodiversité - eau

Le CESER :

- souhaiterait être associé à la démarche innovante de budgétisation verte, notamment pour le choix des indicateurs qui conduisent à cette évaluation ;
- espère que le déploiement complet du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) se traduira par davantage d'accompagnements de projets de rénovation thermique de logements ;
- alerte sur les éventuels impacts négatifs du développement mal maîtrisé des énergies renouvelables sur la biodiversité ;
- préconise que la plantation des haies soit priorisée sur les secteurs où les paysages ont été les plus transformés, associée à un soutien apporté à la filière de production de plants d'origine locale ;
- note la nécessité de sensibiliser les gestionnaires à entretenir et à surveiller les réseaux d'adduction d'eau.

Territoire - numérique – ruralité

Le CESER :

- alerte sur les usages croissants du numérique, important consommateur en électricité (10 % de la consommation mondiale) et émetteur de gaz à effet de serre ;
- pose la question de la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation du citoyen au bon usage du numérique ;
- indique que certaines friches peuvent être des réservoirs de biodiversité et que leur valorisation nécessite un diagnostic préalable afin de garantir la préservation des espèces qui fréquentent ces sites ;
- souhaite être véritablement associé à la gouvernance, au suivi et à l'évaluation du CPIER.

PRÉSIDENT : PATRICE HARSTER
RAPPORTEUR : PASCAL DEBAY

Le CESER se félicite d'apprendre que, comme il en avait exprimé le souhait à plusieurs reprises ces dernières années, le Conseil régional a entrepris de consolider dans un même document toutes les interventions de la Région en matière de relations extérieures. L'ampleur du fait transfrontalier régional devrait ainsi apparaître de façon plus évidente.

Coopération transfrontalière

Concernant le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) que la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) doit adopter d'ici la fin de l'année 2022, le CESER sera attentif à ce qu'il fasse l'objet d'une co-construction avec l'ensemble des collectivités concernées, en particulier avec la Région. Sur ce point, comme sur d'autres telle la stratégie Allemagne, le CESER salue l'intention du Conseil régional de l'associer aux réflexions, offrant ainsi à la société civile l'opportunité de participer concrètement à la définition des orientations politiques en matière de coopération transfrontalière et internationale.

Le CESER souhaite être également associé à l'élaboration du Livre blanc pour une meilleure gestion des crises dans les zones frontalières, évoqué dans le rapport général sur le Budget Primitif (BP).

Ainsi qu'il l'avait souligné l'année dernière (Avis sur le BP 2021), le CESER encourage le Conseil régional dans ses actions destinées à réduire les obstacles et à améliorer les services publics, notamment le soutien aux structures transfrontalières (Frontaliers Grand Est, INFOBESTS, Task force frontaliers de la Grande Région 2.0, Eurodistricts, ...). À cet égard, il salue le projet de maison de services transfrontalière prévu à moyen terme à Kehl. Il souhaite que ce type de structure soit décliné sur l'ensemble des frontières du Grand Est et encourage le Conseil régional dans son soutien réaffirmé aux structures transfrontalières destinées à faciliter la vie quotidienne des habitants et travailleurs frontaliers.

Affaires européennes

Le CESER prend acte de la réserve budgétaire de 15 M€ pour le bâtiment Osmose situé en face du Parlement Européen, afin de conforter la vocation européenne de l'Eurométropole de Strasbourg et celle de la Région Grand Est.

Coopérations internationales

Le CESER apprécie la proposition de l'associer à la définition des orientations, notamment des éventuelles thématiques privilégiées (eau, bio économie, santé), concernant les coopérations internationales.

Le CESER :

- se félicite d'apprendre que, comme il en avait exprimé le souhait à plusieurs reprises ces dernières années, le Conseil régional a entrepris de consolider dans un même document toutes les interventions de la Région en matière de relations extérieures ;
- salue l'intention du Conseil régional de l'associer aux réflexions, offrant ainsi à la société civile l'opportunité de participer concrètement à la définition des orientations politiques en matière de coopération transfrontalière et internationale ;
- souhaite être également associé à l'élaboration du Livre Blanc pour une meilleure gestion des crises dans les zones frontalières ;
- encourage la Région dans son soutien réaffirmé aux structures transfrontalières destinées à faciliter la vie quotidienne des habitants et travailleurs frontaliers.

Le montant du Budget Primitif (BP) pour l'année 2022 est de 3,5 Md€ ; celui-ci est donc en progression par rapport au BP du précédent exercice (BP 2021 : 3,4 Md€). Les prévisions de dépenses pour la section de fonctionnement s'élèvent à 2,1 Md€ et celles pour la section d'investissement se montent à 1,4 Md€.

Lors des Orientations Budgétaires (OB) 2022, l'exécutif régional avait annoncé s'engager dans une démarche d'évaluation « climat » de son budget. Le CESER avait alors formulé des attentes quant à l'incidence de l'application de cette démarche sur la présentation du budget. Il indique disposer désormais des explications et des exemples nécessaires à une meilleure compréhension de la démarche.

Finances

Depuis plusieurs années et suite à plusieurs réformes majeures, la structure des recettes de fonctionnement des collectivités régionales a évolué. La substitution, en 2018, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et, en 2021, le remplacement de la part régionale de CVAE³, par deux fractions de TVA, ont pour conséquence de porter le produit de TVA attendu pour 2022 à plus de 1,2 Md€. Celui-ci représente 48 % des recettes de fonctionnement prévues au BP.

Cette évolution dans la composition des recettes répond au nécessaire gain de dynamisme souhaité par le CESER. Néanmoins, les recettes liées à la fraction régionale de TVA seront subordonnées aux aléas conjoncturels.

Dans le BP 2022, les dépenses de fonctionnement (hors PACTE, plan Jeunes, reversement de CVAE et fonds européens) sont inscrites en baisse de 2,6 %. Le CESER réitère la demande formulée, dans son Avis sur les OB 2022, concernant une clarification de la stratégie à moyen terme que le Conseil régional souhaite déployer en matière de diminution des dépenses de fonctionnement.

Concernant l'investissement et comme déjà indiqué dans ses précédents Avis, le CESER encourage la collectivité régionale dans ses démarches de soutien au territoire et à ses acteurs. Il préconise au Conseil régional d'effectuer une analyse des investissements réalisés afin d'en apprécier les effets et les impacts.

Pour le CESER, une politique d'investissement volontariste impose une vision à moyen et long terme et donc de conduire une réflexion pluriannuelle. Aussi, l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est incontournable. Le CESER s'enquiert des raisons de l'absence d'évocation

³ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

du PPI dans le BP 2022 et demande à être destinataire d'un PPI détaillé (priorité par priorité et année par année), a minima concernant les investissements prévus dans les bâtiments régionaux.

La mobilisation des fonds européens est un enjeu majeur pour les acteurs du territoire et constitue un pilier de la politique d'investissement volontariste énoncée par le Conseil régional. Le CESER espère que le retard pris dans le processus de validation des nouvelles programmations n'impactera pas le montant et le taux de consommation des enveloppes.

Le BP 2022 prévoit un montant d'emprunt de 506 M€ soit une progression d'environ 30 M€ par rapport au montant d'emprunt inscrit au BP 2021. Le CESER appuie la stratégie de gestion de la dette de la collectivité qui vise, en priorité, à la sécuriser.

Dans la continuité de son Avis sur les OB 2022, le CESER renouvelle ses réserves quant à la possibilité de concilier, sur le long terme et sans évolution majeure en section de fonctionnement, une politique d'investissement volontariste et un maintien des indicateurs liés à l'endettement.

Administration régionale

La réalisation, au moins tous les deux ans, d'un bilan social est une obligation pour les collectivités. Ce document permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Le CESER, qui connaît la contrainte réglementaire en matière de bilan social, attend qu'une version complète et actualisée, au 31/12/21, de celui-ci lui soit transmis.

Concernant l'immobilier régional, le CESER demande une clarification de la stratégie d'optimisation des bâtiments évoquée dans le BP.

Le Conseil régional et le CESER travaillent en coopération et sont conjointement engagés dans une démarche volontariste d'évaluation des politiques publiques qui vise l'amélioration continue des interventions régionales. Au regard de la dynamique à l'œuvre mais aussi de l'accent mis dans le BP 2022 sur l'importance « *de l'évaluation des actions régionales pour adapter les dispositifs et interventions au plus près des besoins* », le CESER aurait escompté que l'évaluation ne soit pas uniquement abordée, dans ce BP, sous l'angle de l'efficience et que les actions menées dans le domaine soient davantage explicitées.

Finances

Le CESER :

- réitère la demande formulée, dans son Avis sur les OB 2022, concernant une clarification de la stratégie à moyen terme que le Conseil régional souhaite déployer en matière de diminution des dépenses de fonctionnement ;
- préconise au Conseil régional d'effectuer une analyse des investissements réalisés afin d'en apprécier les effets et les impacts ;

- s'enquiert des raisons de l'absence d'évocation du PPI dans le BP 2022 et demande à être destinataire d'un PPI détaillé (priorité par priorité et année par année), a minima concernant les investissements prévus dans les bâtiments régionaux ;
- espère que le retard pris dans le processus de validation des nouvelles programmations n'impactera pas le montant et le taux de consommation des enveloppes ;
- appuie la stratégie de gestion de la dette de la collectivité qui vise, en priorité, à la sécuriser ;
- renouvelle ses réserves quant à la possibilité de concilier, sur le long terme et sans évolution majeure en section de fonctionnement, une politique d'investissement volontariste et un maintien des indicateurs liés à l'endettement.

Administration régionale

Le CESER :

- attend qu'une version complète et actualisée du bilan social, au 31/12/21, de celui-ci lui soit transmis ;
- demande une clarification de la stratégie d'optimisation des bâtiments évoquée dans le BP ;
- aurait escompté que l'évaluation ne soit pas uniquement abordée sous l'angle de l'efficacité et que les actions menées dans le domaine soient davantage explicitées.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (LPO), D'ÉDUCATION À LA NATURE, À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Économie et emploi

La Région a pris l'ampleur de l'importance des activités économiques agricoles et forestières, fondées sur le vivant, ainsi que les incertitudes liées aux dérèglements climatiques : s'adapter est une nécessité économique, écologique et sociétale. Le budget qui nous a été présenté est détaillé, conséquent et montre l'appropriation des problématiques. Les intentions et les dispositifs sont nombreux, ils seront amplifiés par les fonds européens dédiés.

Le document reprend régulièrement les termes « *changement climatique* ». Changement laisse penser que nous allons d'un système connu vers un nouveau que nous pouvons identifier. Or, ce qui nous attend est rempli d'incertitudes tant sur l'ampleur que l'intensité. Aucun scientifique, par exemple, ne peut garantir ce qui va se produire localement dans le détail et le Grand-Est c'est du local à l'échelle du continent. En fait, il n'y a pas de modèle stabilisé et l'usage de « dérèglement climatique » est plus adéquat pour pointer l'incertitude et la résilience nécessaire pour une adaptation.

Il est dommage qu'ici et là se ressent encore des tiraillements entre objectifs du passé et ceux préparant un avenir, certes plein d'incertitudes. Par exemple, la problématique de l'eau est enfin à sa juste place dans la politique agricole, probablement l'effet de la politique régionale de l'eau approuvée en juillet 2020. Le document du Conseil régional insiste sur la nécessité de préserver la ressource, d'impulser des démarches sur la qualité et la quantité, il cite des nappes d'eau en tension, ... et confirme le soutien à l'irrigation ! Oui faire du maraîchage sans eau est difficile, oui les animaux d'élevage ont besoin d'eau mais doit-on inclure dans la même politique, prônant la sobriété des usages, l'irrigation de masse sur des productions de pleins champs ? L'irrigation ressemble alors à une résistance plus qu'à une adaptation, on ne cherche pas la résilience, on refuse tout simplement de s'adapter : je cultive, je sème ce que je veux et non ce que je peux ! Il faut cibler les soutiens à l'irrigation et rendre les productions résilientes.

La communauté scientifique s'alarme des orientations de politiques forestières qui s'affichent au niveau national. De nombreux rapports et interventions publiés ces dernières semaines confirment l'importance de la mise en œuvre d'actions comme la régénération naturelle, une gestion résiliente sur des modèles plus durable, un besoin d'analyses des expériences passées et de recherches, ..., non le recours forcé vers des essences lointaines, le raccourcissement des cycles ... La parole de ces scientifiques doit être entendue et considérée autant que celle des acteurs de la filière pour préparer le « plan forêt 360° ».

Avec ces réserves, nous voterons « pour » l'avis présenté par la commission.

Etienne CLEMENT, Bruno FAUVEL, Yves MULLER, Alexandra PINATON,
Michèle TRÉMOLIÈRES, Bruno ULRICH

EXPLICATION DE VOTE DES MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Mobilités et infrastructures de transport

Le groupe CGT soutient l'avis de la commission Mobilités et prend acte de la ligne budgétaire « **aéroport** ».

Concernant Metz Nancy :

Qu'en est-il de la stratégie de développement ? nous constatons que rien ne bouge, les mois passent et se ressemblent, aucune perspective nouvelle ne se dessine. Alors que bon nombre d'aéroports se démènent pour s'extraire du marasme, retrouvent des niveaux de trafic conséquents, que font les dirigeants actuels pour tenter de sortir de cette léthargie inadmissible ?

L'activité « providentielle » de la crise sanitaire mondiale permettant d'éclipser la gestion calamiteuse de cette plateforme a déjà été dénoncée par les organisations syndicales du site. Après deux plans de licenciements, le reste des employés de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine se trouve toujours dans un statut quo intolérable, sous pression constante. L'absence de dialogue social, de visibilité, génère une souffrance individuelle et collective.

Manifestement cette situation de très faible activité, au détriment des salariés et de tous ceux qui souhaiteraient voyager depuis la Lorraine par la voie des airs, semble convenir à certains.

Récemment, un article de l'Est Républicain publiait sur « la grande évasion des lorrains en Corse et en Grèce », au décollage de Paris, Luxembourg ou Francfort. On ne peut qu'être offusqué, voire indigné, d'apprendre que les habitants de l'ancienne région Lorraine soient obligés de franchir les frontières ou se rendre sur les aéroports de la capitale pour pouvoir prendre l'avion alors qu'ils ont à leur porte une plateforme agréable à taille humaine, dotée de tous les outils nécessaires à l'accueil de quasiment tous types d'appareils, certifiés au niveau européen.

Pour la CGT, il est grand temps de faire fonctionner cette infrastructure comme elle le devrait, c'est-à-dire en étant capable d'offrir aux usagers le choix de voyager sur des vols courts et moyen-courriers, et pourquoi pas occasionnellement sur des destinations plus lointaines. Lorsque nous observons certaines positions politiques invitant les Lorrains à aller prendre l'avion de l'autre côté de la frontière, on se dit qu'il est temps de retrouver des élus qui aiment leur région, ont à cœur de la développer, de ne pas laisser les emplois et l'attractivité économique s'envoler également vers l'étranger.

Le Président de Région s'est positionné en faveur du soutien de Metz-Nancy-Lorraine en tant qu'infrastructure centrale des mobilités en Lorraine et dans le Grand-Est. Par ailleurs, nous

avons noté votre volonté d'approches innovantes, tant dans la recherche de débouchés que dans sa gouvernance afin de lui offrir un avenir durable et prometteur. La CGT partage ces prises de position.

Mais il faut passer aux actes !

Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT,
Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT, Jean-Pierre LANGLET, Jérôme MARCEL,
Pascal MARLIER, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT,
Delphine ROUXEL

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Budget primitif 2022

La CFDT partage globalement les analyses et préconisations du CESER sur l'ensemble des avis par les différentes commissions.

La CFDT prône une économie soutenable, plus juste et solidaire pour aller vers une société du Bien vivre. En région, elle agit pour un territoire qui doit donner le pouvoir de travailler, de se former pour des emplois d'avenir, de se déplacer de manière durable et accessible, de produire durablement, de vivre dans des logements confortables et économes en énergie, de se soigner et d'être accompagné dans toutes les phases de sa vie.

Pour la CFDT, la région, doit s'engager pleinement dans le sens des propositions portées par le Pacte Du Pouvoir de Vivre, avec la société civile et par des choix budgétaires claires.

Dans le budget présenté, la CFDT retrouve des actions qui vont dans ce sens, nous souhaitons que la région continue ses efforts pour un meilleur fléchage de ses budgets et travaille sur l'efficacité de ses projets. Tout ce qui permet une meilleure lisibilité des budgets et des résultats de l'action publique, concourt, de notre point de vue, à renouer des liens avec les citoyens.

Un petit focus sur la politique Santé, si le budget primitif fait part d'une augmentation significative dans ce domaine avec notamment 350 IDE supplémentaires et 1 312 place d'AS supplémentaire. Pour la CFDT la région doit avoir également une réflexion qualitative pour répondre aux besoins avec notamment un travail sur l'attractivité à long terme du métier, sur les conditions d'accueil et de formations des élèves (investissement dans les écoles d'infirmières et capacité de stage des élèves).

Il en est de même pour répondre au défi des déserts médicaux, où la politique d'incitation financière ne suffira pas à l'installation des médecins et il faudra agir sur l'ensemble des conditions d'exercice du médecin (attractivité du territoire en termes de services par exemple).

La CFDT votera l'avis

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Erwan LE QUELLEC, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER, Marie-Andrée SEGUIN

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (FNE, FNAUT, LPO, CEN, FFCAM), D'ÉDUCATION À LA NATURE, À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Budget primitif 2022

L'année 2021, comme les 6 années précédentes, est dans le palmarès alarmant des années les plus chaudes jamais enregistrées selon le bilan définitif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), publié ce mercredi 19 janvier. Et, compte tenu de l'accumulation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère liée au développement de nos sociétés thermo-industrielles, le réchauffement global de la planète devrait encore se renforcer avertit cette agence de l'ONU. Rappelons-nous les précipitations et inondations catastrophique en Allemagne, les canicules en Grèce... si proches et si lointaines déjà.

La Région Grand Est met en œuvre une évaluation climat de son budget. C'est bienvenu et indispensable. L'atténuation des émissions de GES et l'adaptation aux dérèglements climatiques sont l'un des défis majeurs que nous devons relever collectivement.

L'évaluation des dépenses réelles de la Région sur la base de critères environnementaux, dont ceux sur le climat, est nécessaire. La méthodologie reste à affiner, notamment pour limiter la sous-représentation des dépenses défavorables et y inclure d'autres axes en particulier les impacts sur la biodiversité. Cette première évaluation des dépenses doit poser la question de l'accompagnement financier au fonctionnement des plateformes aéroportuaires du territoire régional qui reste une dépense défavorable au regard des enjeux climatiques.

Le CESER dans ses avis et préconisation sur le rapport sur la situation en matière de développement durable avait proposé d'en faire un outil de stratégie, de pilotage et de dialogue régional (Contribution d'octobre 2019) notamment afin d'éclairer les choix budgétaires de la collectivité. Nous notons que ce rapport 2021 ne nous a pas encore été communiqué alors qu'il est obligatoirement présenté aux élus en amont de l'adoption du budget. Par ailleurs, nous nous posons la question de l'articulation envisagée entre ce dernier et la démarche amorcée sur cette évaluation environnementale du budget.

Nous souhaitons aussi souligner qu'il conviendrait de cesser de confondre « croissance et développement » car la croissance même dite « verte » ne peut se poursuivre indéfiniment dans un monde qui, par nature, est physiquement fini. L'économiste français René Passet pose la question : « Une croissance qui s'accompagne de la dégradation des milieux naturels (et de la détérioration des conditions de la vie humaine) peut-elle être qualifiée de développement ? ».

Enfin, pour conclure, il nous semble que notre assemblée doit impérativement poursuivre son acculturation aux enjeux climatiques, mais aussi à ceux de la préservation de la biodiversité. En tant que représentants de la société civile organisée, nous devons porter des visions d'un futur durable et désirable.

Nous voterons l'avis

Andrée BUCHMANN, Louis BLAISE, Isabelle CATALAN, Etienne CLEMENT,
Frédéric DECK, Bruno FAUVEL, André LOTT, Yves MULLER, Muriel PETERS,
Alexandra PINATON, Alain SALVI, Michèle TRÉMOLIÈRES, Bruno ULRICH



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00